

**Conseil de sécurité****Distr.
GENERALE****S/19931
7 juin 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : ARABE**

**LETTRE DATEE DU 7 JUIN 1988, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR
LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'IRAQ AUPRES DE L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous communiquer des extraits du discours qu'Hachemi Rafsandjani, Président du Conseil de la révolution iranienne, a prononcé pendant la prière du vendredi et que Radio-Téhéran a retransmis le 3 juin 1988, dans lequel il disait ce qui suit de l'attitude de l'Iran vis-à-vis du Conseil de sécurité :

"Nous leur avons dit : Si vous êtes sincères et si vous voulez véritablement rétablir la paix dans la région, vous pouvez le faire, en déclarant au sein du Conseil de sécurité que l'Iraq est l'agresseur et en créant un tribunal ou un organe judiciaire qui décide de la peine à appliquer à cet agresseur qui a commis tant de crimes contre les deux pays. C'est ce que nous avons proposé, au cas où le Conseil de sécurité serait sincère. Mais nous n'avons pas confiance en eux ni foi en leur parole car, comme nous le prouve une expérience acquise à travers notre histoire, l'expérience des réalités concrètes et vu les intentions malveillantes qu'ont à notre égard les forces du monde, nous savons qu'ils ne sont pas sincères à sur sujet. Nous avons cependant autorisé le Ministère des relations extérieures à entreprendre des démarches dans ce sens. Toutefois, si cela devait nous amener à négliger les graves devoirs que la guerre nous impose, nous n'aurions plus la haute main sur nos propres affaires et perdrons aussi les autres avantages que nous possédons. Aussi devons-nous aller au front sans fléchir, et les forces armées doivent rester en alerte, conscientes que personne au monde ne s'intéresse à nos droits et que nous devons les défendre par la force."

Dans ce discours, Rafsandjani réaffirme la position officielle de l'Iran, qui consiste à rejeter la paix que lui propose le Conseil de sécurité dans sa résolution 598 (1987), et que Khomeini a récemment expliquée dans les déclarations auxquelles je faisais référence dans ma lettre du 31 mai 1988. Khomeini est la seule autorité iranienne habilitée, aux termes de la Constitution, à déclarer la guerre ou à négocier la paix. Ces propos confirment une fois de plus une vérité que l'Iraq a proclamée maintes fois : ce que déclarent les diplomates iraniens

n'est qu'une manoeuvre destinée à induire l'opinion publique en erreur et à brouiller les cartes, afin d'occulter la véritable position iranienne qui se résume au rejet de la résolution susmentionnée.

Mon gouvernement espère que les pays Membres, et en particulier les membres du Conseil de sécurité, tireront les conclusions qui s'imposent des déclarations iraniennes dont je vous ai fait part et qu'ils ne prêteront désormais plus attention aux raisons qui sont invoquées pour justifier les réticences du Conseil à imposer des sanctions contre l'Iran, alors que l'Iran se refuse à appliquer la résolution 598 (1987) du Conseil de sécurité, qui a force obligatoire.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent,

(Signé) Ismat KITTANI
